

Bureau du Conseil privé

Budget des dépenses pour 1999-2000

**Rapport sur les plans
et les priorités**

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

Table des matières

Section I : Messages

- A. *Message du Premier ministre* 3
- B. *Déclaration de la direction* 4

Section II : Vue d'ensemble du Ministère

- A. *Mandat, rôles et responsabilités* 5
- B. *Objectif* 7
- C. *Contexte opérationnel* 7
- D. *Plan de dépenses* 8

Section III : Plans, priorités et stratégies

- A. *Résumé des plans, des priorités, des stratégies et des résultats clés escomptés* 9
- B. *Secteur d'activité 1 : Cabinet du Premier ministre* 11
- C. *Secteur d'activité 2 : Cabinets de ministres* 12
- D. *Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé* 13
- E. *Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête et groupes de travail* 24
- F. *Secteur d'activité 5 : Services ministériels* 27

Section IV : Renseignements supplémentaires 29

A. *Message du premier ministre*

Profitant du nouveau millénaire qui approche, de nombreux Canadiens voudront réfléchir à leurs réalisations communes et s'intéresseront de près aux possibilités qu'offre le XXI^e siècle. Les Canadiens peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli et s'enorgueillir de la réputation internationale du Canada, l'un des pays où il fait le mieux vivre au monde.

Le gouvernement du Canada est résolu à continuer à bâtir un Canada fort et uni, et à définir avec les Canadiens les moyens de les préparer à entrer de plain-pied dans le prochain siècle. Les Canadiens et leurs gouvernements ont remis de l'ordre dans les finances du pays, permettant à ceux-ci de se concentrer sur les priorités des citoyens. On reconnaît qu'aucun gouvernement ne peut agir seul pour bâtir un avenir meilleur pour les Canadiens. Le succès continu du Canada repose sur les partenariats et la collaboration entre les gouvernements et tous les secteurs de la société.

Je continuerai de compter sur les conseils et l'appui du Bureau du Conseil privé pour appliquer le plan d'action du gouvernement et pour donner suite aux priorités des Canadiens. La fonction publique du Canada, l'une de nos grandes institutions nationales, continuera de leur offrir des services et des programmes de qualité.

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* du Bureau du Conseil privé pour 1999-2000, qui détaille nos grands objectifs et, au fil de l'information touchant nos secteurs et nos plans d'activité, indique comment nous comptons les atteindre.

B. Déclaration de la direction

Un rapport sur les plans et les priorités pour 1999--2000

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)* du Bureau du Conseil privé pour 1999-2000.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats clés escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition des comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Mel Cappe
Greffier du Conseil privé et
secrétaire du Cabinet

Février 1999

II VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le Programme du Conseil privé comporte cinq grands secteurs d'activité : le Cabinet du Premier ministre, les cabinets de ministres, le Bureau du Conseil privé, les commissions d'enquête et les groupes de travail, et les services ministériels. Sa principale raison d'être est le Bureau du Conseil privé, dont la mission est énoncée ci-après.

Notre mission

Servir le Canada et les Canadiens en conseillant et assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.

Nos valeurs

Nous sommes conscients de la nécessité de fournir au Premier ministre nos conseils et nos services en temps opportun. Nous nous consacrons à notre travail et veillons à la bonne marche du gouvernement. Nous sommes convaincus que l'intégrité, le jugement et le discernement sont essentiels à l'accomplissement de notre mission.

Nous sommes convaincus que le personnel fait la force du Bureau du Conseil privé.

A. Mandat, rôles et responsabilités

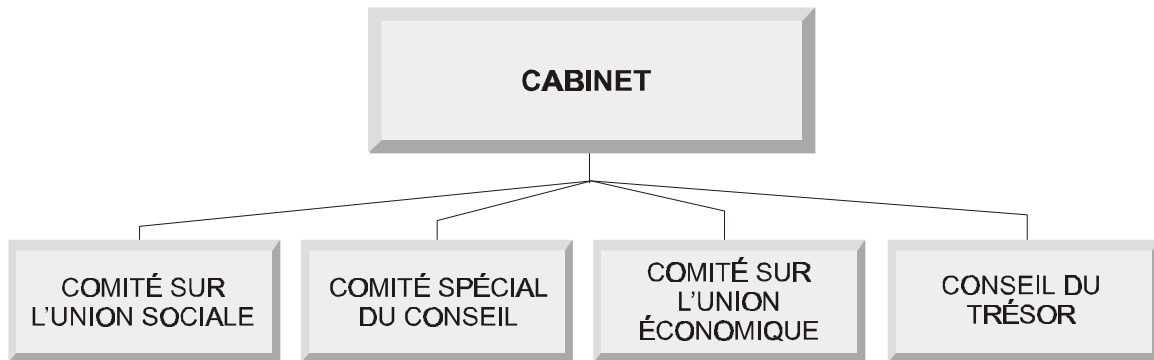
Le Programme du Conseil privé est vaste, s'étendant au Cabinet du Premier ministre, aux cabinets de divers ministres ainsi qu'aux commissions d'enquête et aux groupes de travail qui lui sont assujettis. En ce qui concerne le Bureau du Conseil privé lui-même, qui remonte dans l'histoire au débuts de la Confédération, le greffier du Conseil exécutif de la province du Canada a été assermenté à titre de greffier du Conseil privé par le Gouverneur général à la première réunion du gouverneur en conseil, le 1^{er} juillet 1867. En 1940, le greffier se voyait conférer de nouvelles fonctions et devenait en même temps secrétaire du Cabinet. En 1992, la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* donne une

assise législative au rôle joué par le greffier en tant que chef de la fonction publique. Le 25 juin 1993, le Bureau du Conseil privé se voit confier la responsabilité des relations avec les provinces, ce qui entraîne la réintégration du Bureau des relations fédérales-provinciales dans son organisation, ainsi que la création subséquente de la Direction des affaires intergouvernementales.

De concert avec les différents ministères, le Bureau du Conseil privé fournit des conseils, des renseignements et des services au premier ministre, en sa qualité de chef de gouvernement, ainsi qu'aux ministres visés par le Programme : le vice-premier ministre, le président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader du gouvernement au Sénat. Au besoin, il informe et conseille le ministre désigné comme Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

Secrétariat du Cabinet, le Bureau du Conseil privé offre de l'information en matière de politiques et des conseils au premier ministre, au Cabinet et à ses comités d'orientation ainsi qu'au Comité spécial du Conseil sur la réalisation des grandes priorités du gouvernement. Le Conseil du Trésor est secondé par un ministère distinct, le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Figure 1 : Comités du Cabinet



Le Bureau du Conseil privé est chargé de fournir aide et conseils pour les questions de politiques et de communication inhérentes aux relations fédérales-provinciales, aux affaires autochtones et à l'évolution de la fédération. Il seconde à cet égard le premier ministre, le ministre des Affaires intergouvernementales, l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ainsi que, d'une façon plus générale, le Cabinet.

À titre de premier dirigeant de la fonction publique, le greffier du Conseil privé doit entre autres veiller à ce que la fonction publique, en tant qu'institution, ait la capacité de servir les Canadiens et leurs élus au cours des prochaines années. Au fur et à mesure que les rôles du gouvernement sont redéfinis, le greffier du Bureau du Conseil privé conseille le premier ministre et d'autres ministres sur les changements à effectuer pour aider la fonction publique à s'adapter.

B. Objectif

Le Programme a pour objectif d'assurer la bonne marche et de soutenir l'appareil décisionnel central du gouvernement.

C. Contexte opérationnel

À titre de secrétariat du Cabinet et de conseiller du premier ministre sur de vastes questions d'orientation et de fonctionnement liées à la gestion de la fédération, le Bureau du Conseil privé évolue dans un milieu complexe, exigeant et en constante évolution.

Il doit donc être à l'écoute des priorités des Canadiens et tenir compte dans ses conseils des intérêts de ces derniers et de ceux du Canada. Le Bureau du Conseil privé doit juger en toute impartialité des points de vue différents et, parfois, opposés. Le niveau d'efficacité et de justesse exigé est très élevé.

Le Bureau du Conseil privé doit créer et établir des liens entre divers dossiers tout en tenant compte du contexte général. Il doit aussi travailler à faire mieux comprendre aux ministères et organismes fédéraux les priorités du gouvernement.

À titre de conseiller du premier ministre et du Conseil des ministres, le Bureau du Conseil privé évolue dans un milieu dynamique à multiples niveaux. Il travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, est au fait des enjeux régionaux et se tient à la fine pointe de l'actualité internationale et de ses répercussions sur le pays.

D. Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme :				
Cabinet du Premier ministre	6 243	6 204	6 204	6 204
Cabinets de ministres	7 715	7 707	7 707	7 557
Bureau du Conseil privé	38 081	38 377	33 233	32 233
Commissions d'enquête et groupes de travail	4 902	4 889	-	-
Services ministériels	27 495	24 426	24 504	24 604
	84 436	81 603	71 648	70 598
<i>Plus :</i>				
Coût des services fournis par d'autres ministères et organismes	9 496	9 534	8 905	8 897
Coût net du Ministère	93 932	91 137	80 553	79 495

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

III PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES

A. Résumé des plans, des priorités, des stratégies et des résultats clés escomptés

Dans le discours du Trône du 23 septembre 1997, le gouvernement a indiqué quelles seraient ses priorités pour le mandat en cours, à savoir :

- bâtir un Canada plus fort;
- investir dans nos enfants;
- investir dans le domaine de la santé et des soins de qualité;
- vivre en sécurité dans nos collectivités;
- offrir des possibilités aux jeunes Canadiens;
- investir dans le savoir et la créativité;
- accroître les possibilités offertes aux communautés autochtones;
- se tourner vers l'extérieur;
- célébrer le nouveau millénaire.

Le Bureau du Conseil privé continuera de contribuer à la réalisation de ces priorités ainsi que d'aider le gouvernement à dresser des plans et à se fixer des objectifs devant lui permettre de relever les défis que lui réserve l'avenir.

Il a, par ailleurs, un rôle important à jouer à l'égard de la fonction publique, qu'il doit aider à rester une institution dynamique et compétente, capable de bien appuyer et de bien conseiller le gouvernement, et d'offrir aux Canadiens les services dont ils ont besoin. Afin de continuer à seconder efficacement le greffier dans l'exécution de ses fonctions de chef de la fonction publique, le Bureau du Conseil privé accordera une attention particulière aux enjeux suivants en matière de gestion : moderniser les modes de prestation des services, renforcer la capacité de la fonction publique à faire des politiques, et améliorer la gestion des ressources humaines.

Résumé des attentes en matière de rendement

Le tableau qui suit indique les principales attentes en matière de rendement pour le Bureau du Conseil privé. Elles faisaient partie du *Rapport annuel au Parlement* déposé par le président du Conseil du Trésor en 1997.

Bureau du Conseil privé	
pour fournir aux Canadiens :	sera démontré par les actions suivantes :
Un bon gouvernement en conseillant et en assistant, au mieux et en toute impartialité, le premier ministre et le Cabinet.	<ul style="list-style-type: none">• conseiller et assister le premier ministre et les ministres de son portefeuille, c'est-à-dire le vice-premier ministre, le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader du gouvernement au Sénat;• assurer l'efficacité du processus décisionnel du Cabinet conformément aux principes du gouvernement responsable et aux directives du Premier ministre;• coordonner les grandes politiques au niveau interministériel afin de s'assurer de leur conformité avec les priorités gouvernementales;• assurer le leadership et coordonner au niveau interministériel les initiatives de réforme de la fonction publique afin d'appuyer les priorités gouvernementales;• fournir un système capable de traiter avec efficacité le volume de correspondance reçu des Canadiens par le premier ministre.

B. Secteur d'activité 1 : Cabinet du Premier ministre

1. Objectif

Fournir des services de soutien, de l'information et des conseils au premier ministre.

2. Priorités

Le secteur d'activité Cabinet du Premier ministre fournit des conseils, de l'information et des services spéciaux au premier ministre en tant que chef du gouvernement et président du Cabinet. Ces services comprennent notamment la liaison avec les ministres, la gestion des dossiers à l'étude, les communications, la planification et les activités gouvernementales liées à la représentation du Canada à l'étranger ainsi que le soutien à l'égard de certaines responsabilités politiques, dont les relations avec le caucus.

3. Plans de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Secteur d'activité :				
Cabinet du Premier ministre	6 243	6 204	6 204	6 204

* Meilleure prévision possible du Total des dépenses envisagées d'ici la fin de l'exercice

C. Secteur d'activité 2 : Cabinets de ministres

1. Objectif

Fournir des services de soutien, de l'information et des conseils au vice-premier ministre, au président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, au leader du gouvernement au Sénat et au leader du gouvernement à la Chambre des communes.

2. Priorités

Les cabinets de ministres administrent les bureaux offrant des services de soutien, de l'information et des conseils au vice-premier ministre, au président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, au leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader du gouvernement au Sénat.

3. Plans de dépenses

Les ressources allouées à ce secteur d'activité ont été établies conformément aux dispositions du *Guide du Ministre*. Ces budgets tiennent compte des niveaux approuvés pour le personnel exonéré et le personnel des ministères, de même que des budgets de fonctionnement.

Ce secteur d'activité comprend également les ressources nécessaires au versement du traitement et des indemnités des secrétaires d'État qui aident les ministres du Cabinet à s'acquitter de leurs responsabilités. Toutefois, les budgets de fonctionnement des cabinets des secrétaires d'État sont visés non pas par le Programme du Conseil privé, mais par celui des ministères compétents.

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Secteur d'activité :				
Cabinets de ministres	7 715	7 707	7 707	7 557

* Meilleure prévision possible du Total des dépenses envisagées d'ici la fin de l'exercice

D. Secteur d'activité 3 : Bureau du Conseil privé

1. Objectif

Seconder le premier ministre et le Cabinet dans ses efforts pour assurer la bonne marche du processus décisionnel central, et offrir au premier ministre les conseils et l'information dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions de chef du gouvernement et de président du Cabinet.

2. Priorités

En cette fin de millénaire, les Canadiens doivent faire face, dans les domaines de la technologie et de l'information, à des changements aussi radicaux que ceux qui ont marqué la révolution industrielle, des changements qui posent des défis énormes en même temps qu'ils offrent des possibilités réelles de croissance et de développement. Leur capacité de franchir sans difficulté le cap du XXI^e siècle dépendra de leur degré de préparation, et le gouvernement et d'autres institutions publiques ont à cet égard un rôle important à jouer.

Le Bureau du Conseil privé joue son rôle dans ce processus de la manière suivante :

- il aide le gouvernement à définir ses priorités;
- il fournit au premier ministre, au Cabinet et à ses comités l'aide dont ils ont besoin pour décider de la façon dont le gouvernement pourra tenir ses engagements, et pour traiter les dossiers chauds de l'actualité; et,
- il veille à ce que la fonction publique conserve son dynamisme et son efficacité en offrant aide et conseils au gouvernement, d'une façon professionnelle et indépendante de toute idéologie, et en faisant en sorte que la population reçoive des services de qualité.

Réaliser les engagements pris par le gouvernement

Le Bureau du Conseil privé aide le gouvernement à décider des politiques et des programmes qu'il doit mettre en place pour tenir les promesses faites aux Canadiens.

Il sert le Cabinet — principale tribune décisionnelle du gouvernement — et ses comités : le Comité du Cabinet sur l'union économique au chapitre des priorités et des initiatives du gouvernement dans ce secteur; le Comité du Cabinet sur l'union sociale pour ce qui est des priorités et des initiatives axées sur ces questions; le Comité spécial du Conseil en ce qui a trait au programme législatif du gouvernement et à sa politique de réglementation.

On continue de donner suite aux engagements clés pris par le gouvernement dans le discours du Trône de 1997. Certaines initiatives sont bien amorcées.

Le Bureau du Conseil privé continuera de conseiller le gouvernement sur les initiatives contribuant à bâtir un Canada plus fort. Cela inclut la démarche fondée notamment sur la décision faisant suite au renvoi sur la sécession afin de donner suite à la promesse du gouvernement de veiller à la clarté du débat sur l'unité du Canada.

Bâtir un Canada plus fort

Le Bureau du Conseil privé s'emploie avec les ministères et organismes fédéraux, au nom du Canada, à faire progresser les travaux aux tables de discussions fédérales-provinciales-territoriales et dans les secteurs d'activité et les programmes communs. Le Bureau du Conseil privé s'est récemment attaqué à la tâche, conjointement avec d'autres organismes fédéraux, à mettre en oeuvre l'entente-cadre sur l'union sociale signée par les premiers ministres lors de leur réunion en février 1999.

En outre, le Bureau aide le gouvernement à travailler avec ses divers partenaires à promouvoir la reconnaissance de la diversité inhérente à notre fédération. Il aide à établir un forum international des fédérations devant permettre aux participants d'échanger des idées et des renseignements, de comparer leurs expériences et de trouver de nouvelles solutions à des problèmes communs.

Créée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, la prestation nationale pour enfants (PNE) est un exemple concret d'objectif commun et de gestion de l'interdépendance. Elle prévoit une aide fédérale au revenu et des programmes provinciaux complémentaires visant à réduire la pauvreté des enfants et à promouvoir l'intégration au marché du travail. Le Bureau du Conseil privé aidera le gouvernement à travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux sur des initiatives visant à améliorer le bien-être des enfants.

Investir dans nos enfants

Le Bureau du Conseil privé travaille étroitement avec les autres ministères pour veiller à ce que le système des soins de santé réponde aux besoins futurs des Canadiens et à ce qu'on donne suite aux questions de soins de santé qui se posent, c'est-à-dire :

Investir dans le domaine de la santé et des soins de qualité

- avec les provinces et les territoires, assurer l'intégrité du régime d'assurance-santé ainsi qu'améliorer les systèmes d'information, arriver à une plus grande transparence et mieux intégrer les services de soins de santé;
- exécuter les initiatives fédérales en matière de santé décrites dans le Budget 1999;
- élaborer une stratégie fédérale pour mieux informer les Canadiens sur les initiatives de protection de la santé;
- élaborer des politiques fédérales concernant les produits naturels et les techniques de reproduction assistée et de génétique;
- exécuter les initiatives et les programmes prévus pour les Autochtones en matière de santé afin d'assurer une plus grande continuité des services de soins de santé aux Premières Nations.

La Stratégie nationale de sécurité des collectivités et de prévention du crime élabore des moyens collectifs de combattre le crime en s'intéressant spécialement aux enfants et aux jeunes, aux Autochtones et aux femmes. Elle a pour objectif :

Renforcer la sécurité publique

- de promouvoir l'action intégrée des secteurs public et privé;
- d'aider les collectivités à trouver des solutions aux problèmes contribuant au crime et à la victimisation;
- de sensibiliser la population et de gagner son appui à la recherche d'approches efficaces à la prévention du crime.

En 1998, le gouvernement fédéral a lancé la phase II de la Stratégie nationale, ce qui lui a permis d'élargir ses partenariats et d'aider les collectivités à trouver et à appliquer des mécanismes originaux et durables de prévention du crime.

Le Bureau du Conseil privé continuera de travailler étroitement avec les ministères compétents pour conseiller le gouvernement quant à l'application de la Stratégie nationale.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont indiqué qu'ils étaient résolus à accroître les possibilités d'emploi et d'accès à l'apprentissage des jeunes Canadiens et à prendre d'autres mesures pour les aider à préparer leur avenir.

*Offrir des possibilités aux jeunes
Canadiens.*

Le 27 mars 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du marché du travail ont appuyé le partenariat fédéral-provincial-territorial sur l'emploi des jeunes. Une série de discussions bilatérales et multilatérales visant à améliorer la coordination et l'efficacité des questions d'emploi des jeunes sont en cours.

La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, décrite dans le Budget 1998, détaille une série d'initiatives visant à créer davantage de débouchés pour les jeunes, surtout pour ceux en difficulté.

Le gouvernement fédéral a créé le Fonds des bourses d'études du millénaire en 1998. Celui-ci donnera à plus de 100 000 étudiants les moyens financiers de poursuivre des études postsecondaires. Dans le Budget 1998, on souligne que l'harmonisation des programmes de prêts fédéraux-provinciaux aux étudiants est une façon de simplifier l'administration de l'aide aux étudiants. Des discussions avec les provinces ont été entamées et des accords d'harmonisation avec quelques-unes devraient être conclus sous peu.

Le Budget 1998 prévoit une aide accrue aux parents souhaitant économiser pour l'avenir de leurs enfants, grâce à la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

En décembre 1998, le financement fédéral pour la Stratégie emploi jeunesse a été augmenté. Cette stratégie vise à aider les jeunes à acquérir les compétences, le savoir et l'expérience dont ils ont besoin pour se préparer à entrer et à rester sur le marché du travail.

En collaboration avec les ministères fédéraux, le Bureau du Conseil privé appuiera les efforts du gouvernement pour créer des débouchés aux jeunes grâce à des initiatives fédérales, des accords de partenariat avec d'autres ordres de gouvernement et de même qu'à une participation active du secteur privé et d'autres intervenants.

Le gouvernement met tout en oeuvre pour faciliter l'émergence de l'économie du savoir et de l'information. Par exemple, il

Investir dans le savoir et la créativité

recherche de nouvelles façons pour soutenir l'innovation et le risque — en renforçant les secteurs de haut savoir dans lesquels le Canada excelle — et en orientant les ressources pour aider les petites et moyennes entreprises à développer et à commercialiser de nouvelles technologies. Et le Budget de 1999 comprenait des mesures afin de tabler sur plusieurs initiatives axées sur le savoir et l'innovation.

Créé en 1993, CANARIE, ou Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement, est un consortium piloté par l'industrie. Il facilite l'expansion de l'infrastructure d'information du Canada. Son programme d'expansion du réseau favorisera la formation et la conservation des travailleurs spécialisés dans des secteurs cruciaux pour la compétitivité du Canada.

Un partenariat réunissant le gouvernement du Canada et des compagnies privées a lancé l'initiative Community Storefronts pour aider les petites entreprises et les organismes de bienfaisance à utiliser des sites Internet sûrs pour faire des transactions électroniques. Le programme se poursuivra jusqu'en avril 1999, et les participants discuteront de leurs stratégies commerciales, des résultats atteints et du fonctionnement du commerce électronique.

Le Programme d'accès commercial aide à fournir aux Canadiens un accès public à Internet à partir de « bretelles d'accès » dans les écoles, les bibliothèques et les centres communautaires locaux. À ce jour, quelque 2 200 points d'accès communautaires ont été établis dans des localités rurales et éloignées. Les plans prévoient l'établissement de 5 000 sites d'accès dans les régions rurales et éloignées et d'au plus 5 000 sites urbains d'ici avril 2000.

Le Rescol donne aux éducateurs canadiens un accès en direct à plus de 1 000 ressources d'apprentissage qui aident les élèves à acquérir des compétences en recherche et en communication sur Internet. Dans le cadre du Rescol, le programme "Ordinateurs pour les écoles" offre aux écoles et aux bibliothèques canadiennes les ordinateurs et les logiciels excédentaires donnés par les gouvernements et le secteur privé. D'ici avril 2000, on vise à distribuer 250 000 ordinateurs.

Le Bureau du Conseil privé coordonne les présentations au Cabinet et il travaillera avec les ministères et les organismes pour assurer l'évolution du savoir et de la créativité.

Le gouvernement a donné suite aux recommandations de la Commission

Accroître les possibilités offertes aux communautés autochtones

royale sur les peuples autochtones en publiant le 7 janvier 1998 le document intitulé *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Beaucoup de progrès ont été réalisés pour appliquer les propositions visant à actualiser les programmes et à renforcer les capacités de bon gouvernement dans les réserves. Entre autres initiatives clés, on note l'adoption de mesures favorisant la création d'entreprises; l'accès aux ressources et les permis de pêche; l'actualisation des programmes de sécurité sociale; des réformes en matière d'éducation; la formation des administrateurs des Premières nations; l'accélération de la construction de systèmes d'eaux et d'égouts et de logements.

Le gouvernement a aussi annoncé la création, à l'échelle du pays, de centres polyvalents pour les jeunes vivant en milieu urbain ainsi que l'élargissement de l'Initiative d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves.

Le Bureau du Conseil privé travaillera étroitement avec les ministères et les organismes centraux sur des initiatives à l'appui du développement social et économique ainsi que du renforcement des capacités de mise en oeuvre d'institutions gouvernementales autonomes.

L'un des pays les plus prospères et les plus stables au monde sur le plan politique, le Canada a tout intérêt à promouvoir la paix et la sécurité à

Se tourner vers l'extérieur

l'échelle internationale. Le discours du Trône indiquait que le gouvernement s'emploierait à promouvoir la réputation du Canada à titre de citoyen du monde responsable, engagé et dévoué. Il précisait les secteurs où le gouvernement pourrait prendre l'initiative, notamment le renouvellement des institutions multilatérales, la promotion de la paix et de la démocratie, et la destruction des mines antipersonnel.

Les efforts faits en ce sens ont déjà donné des résultats intéressants, comme la signature par une centaine de pays en décembre 1997, à Ottawa, d'un traité interdisant l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel.

Le Bureau du Conseil privé poursuivra sa tâche de conseiller en matière de politique étrangère et de défense et aidera le premier ministre à atteindre certains objectifs stratégiques comme la promotion de la paix et de la sécurité (en insistant particulièrement sur le rôle que le Canada peut jouer au sein du Conseil de sécurité de l'ONU), l'expansion et la libéralisation du commerce, et le développement durable.

Le Bureau du Conseil privé continuera également d'appuyer le premier ministre dans le cadre des missions commerciales d'Équipe Canada à l'étranger et de sa participation aux sommets d'instances internationales telles que le G-8, l'APEC (forum de Coopération économique Asie-Pacifique), le Commonwealth et La Francophonie.

Réforme de la fonction publique

Les changements qui touchent la société canadienne et obligent à redéfinir le rôle du gouvernement ont aussi des répercussions importantes sur la fonction publique fédérale.

Le Bureau du Conseil privé offre au greffier du Conseil privé, en sa qualité de chef de la fonction publique, certains conseils en matière de gestion. Renforcer la capacité du gouvernement d'élaborer des politiques, d'actualiser les modes de prestation des services et de gérer les ressources humaines est la condition essentielle pour que la fonction publique du Canada soit dynamique, souple et prête à répondre à des besoins nouveaux.

Au cours des trois prochaines années, le Bureau du Conseil privé, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, continuera à travailler étroitement avec les ministères pour prendre des mesures afin que la fonction publique, en tant qu'institution, puisse répondre aux nouvelles attentes de la population ainsi qu'à offrir aux meilleurs coûts des services davantage axés sur les besoins de la clientèle. Il continuera de contribuer à améliorer la gestion du secteur public, de même qu'à intégrer le travail effectué à différents niveaux au sein du gouvernement, y compris par le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le Centre canadien de gestion et le Réseau du leadership, qui vient d'être créé.

Le Bureau du Conseil privé continuera de promouvoir les efforts déployés pour renforcer la capacité du gouvernement d'élaborer des politiques en favorisant la coopération

*Améliorer la capacité d'élaboration
des politiques*

interministérielle et la participation des divers intervenants au processus de formulation de ces politiques. Ce travail reflétera une approche de plus en plus horizontale aux politiques et aux communications, en particulier au chapitre des liens à établir entre les questions économiques et les questions sociales. On veut ainsi parvenir à une perspective mieux intégrée qui corresponde davantage aux priorités des Canadiens.

Projet de recherche sur les politiques

Créé par le greffier du Conseil privé en 1996, le Projet de recherche sur les politiques (PRP) poursuivra les efforts déjà entrepris pour prévoir les défis qui finiront par se poser sur le plan des politiques et pour préparer le Canada à les relever. Cette initiative aidera à renforcer la capacité de la fonction publique à fournir des conseils judicieux. Des plans et des projets de recherche, coordonnés par les quatre réseaux de recherche (croissance, développement humain, cohésion sociale, défis et possibilités de la mondialisation) ainsi que le projet pilote sur la société et l'économie axées sur le savoir permettront d'établir une base de savoir solide qui pourra faire l'objet d'échanges à l'échelle de la fonction publique.

Grâce au Projet sur les tendances, une initiative lancée de concert avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, on engagera des universitaires et des chercheurs de diverses disciplines pour examiner les tendances qui auront sur le Canada des répercussions à moyen et à long terme, et leur incidence possible sur les politiques.

Une série de conférences régionales sera lancée et coordonnée avec différents partenaires régionaux, dont les conseils régionaux fédéraux, afin de favoriser l'intégration des questions et des vues régionales au PRP.

Les préparatifs de la deuxième conférence annuelle pour la recherche sur les politiques qui aura lieu à l'automne 1999 vont bon train. En plus d'intégrer le travail accompli dans le cadre du Projet sur les tendances et des conférences régionales, cette rencontre sera une nouvelle occasion d'élargir la base d'interaction avec la collectivité extérieure de la recherche sur les politiques au Canada et, pour les chercheurs, de présenter leurs travaux à leurs pairs des secteurs public et privé.

Renforcer les communications

Le Bureau du Conseil privé appuiera les efforts déployés pour accroître l'efficacité des communications du gouvernement avec les Canadiens, et il conseillera le premier ministre sur la communication des initiatives majeures. Le Bureau du Conseil privé s'emploie aussi à intégrer la recherche stratégique et l'élaboration des politiques aux communications, afin de fournir des conseils plus complets et plus professionnels. Il encouragera en outre une plus grande coopération interministérielle pour mieux informer les Canadiens sur les priorités du gouvernement ainsi que sur ses programmes et services.

Des initiatives continuent d'être lancées pour accroître la capacité du gouvernement en matière de communications :

- un comité spécial du Cabinet sur les communications gouvernementales a été créé afin de donner un aperçu stratégique des communications et de veiller à ce que les questions de communications régionales soient prises en compte dans le processus décisionnel;
- une nouvelle initiative de recrutement et de perfectionnement professionnel vise à attirer et à retenir des communicateurs de qualité;
- on prévoit une utilisation plus novatrice de nouvelles technologies, comme les services 1-800 et Internet, pour améliorer l'accès des citoyens à l'information et aux services gouvernementaux.

L'une des priorités actuelles du gouvernement est d'améliorer les modes de prestation des services aux Canadiens — c'est-à-dire de faire en sorte que ces services soient

pertinents, adaptés, efficaces et abordables. Le Bureau du Conseil privé, avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, travaillera avec les ministères pour y arriver.

Améliorer les modes de prestation de services

La contribution du Bureau du Conseil privé à cet égard consistera à trouver d'autres modèles organisationnels, comme de nouveaux organismes de service. Notons les exemples suivants : l'Agence canadienne d'inspection des aliments, un fournisseur de services axé sur la clientèle, créée en avril 1997 et l'Agence Parcs Canada, mise sur pied en décembre 1998. Un projet de loi visant la création d'une agence canadienne des douanes et du revenu est actuellement à l'étude au Parlement.

Au cours des trois prochaines années, le Bureau du Conseil privé appuiera les efforts déployés pour améliorer la gestion des ressources humaines dans la fonction publique du Canada. Des mesures seront prises à l'échelle du gouvernement pour recruter, retenir et motiver les employés, ainsi que pour harmoniser les valeurs de la fonction publique avec les défis actuels. Au cours de la prochaine année, le Bureau définira les valeurs et les règles d'éthique et guidera les fonctionnaires sur la façon de les appliquer.

*Améliorer la gestion des ressources
humaines*

L'initiative *La Relève*, lancée par le greffier du Conseil privé, a permis de concentrer les efforts sur le renouvellement des ressources humaines à la grandeur de la fonction publique. En étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le Centre canadien de gestion et le Réseau du leadership, le Bureau du Conseil privé appuiera les initiatives de renouvellement ministérielles visant :

- à recruter et à retenir une main-d'oeuvre représentative;
- à améliorer la planification des ressources humaines;
- à améliorer les communications dans la fonction publique;
- à rationaliser et à simplifier la dotation;
- à régler les questions de santé organisationnelle;
- à rationaliser les exigences relatives à la reddition de comptes;
- à revitaliser certains groupes professionnels;
- à créer une organisation d'apprentissage.

Appui du programme gouvernemental au Parlement

Le Bureau du Conseil privé continuera aussi d'appuyer le programme gouvernemental au Parlement en coordonnant la présentation, au Cabinet, des initiatives ministérielles en matière de législation ainsi qu'en conseillant les ministres faisant partie du portefeuille du premier ministre quant au rôle que chacun doit jouer en Chambre.

3. Plans de dépenses

Le niveau de financement approuvé pour le Bureau du Conseil privé, y compris les ressources affectées aux aspects de la politique gouvernementale qui touchent les relations fédérales-provinciales-territoriales, devrait rester le même pour les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001. On déterminera l'année prochaine dans quelle mesure les fonds alloués aux relations fédérales-provinciales-territoriales sont suffisants.

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Secteur d'activité :				
Bureau du Conseil privé	38 081	38 377	33 233	32 233

* Meilleure prévision possible du Total des dépenses envisagées d'ici la fin de l'exercice

E. Secteur d'activité 4 : Commissions d'enquête et groupes de travail

1. Objectif

Réunir de l'information et en faire rapport conformément au mandat établi, et exécuter un certain nombre de projets à court terme.

2. Activités

Les commissions constituées en vertu de la *Loi sur les enquêtes* se voient confier un mandat clair dont les dispositions sont énoncées dans le décret constitutif. Une fois nommés, les commissaires préparent un plan de travail concernant le déroulement de leur enquête ainsi qu'un énoncé des dépenses prévues. Ces prévisions sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil du Trésor et les crédits sont adoptés dans le cadre du processus budgétaire normal.

Du fait qu'elles sont souvent créées sans grand préavis, il arrive souvent que les crédits initialement demandés ne soient pas disponibles dans le Budget principal. Il se peut aussi que surviennent en cours d'exercice des dépenses imprévues qui doivent faire l'objet d'un budget supplémentaire. Très souvent, toutefois, cela n'aura pas de conséquences sur le total des dépenses prévues pour une commission et l'on procédera plutôt à une réaffectation ou à une réinscription des fonds.

Commission sur les revendications particulières des Indiens

La Commission sur les revendications particulières des Indiens a été créée en vertu du décret C.P. 1991-1329, daté du 15 juillet 1991. Son mandat a été modifié conformément au décret C.P. 1992-1730 du 17 juillet 1992. Elle mène en toute impartialité des enquêtes portant sur le rejet d'une revendication particulière par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou sur les conflits pouvant surgir lorsque la Première Nation requérante conteste les critères de compensation que le gouvernement décide d'appliquer lors des négociations. Le gouvernement a reçu plus de 600 revendications territoriales.

À la demande des parties, elle peut également offrir des services de médiation. Par ailleurs, la Commission continue de travailler, de concert avec le gouvernement et les Premières Nations, à une réforme de la politique des revendications et de ses applications. Ses rapports d'enquête ou de médiation, qui font état de ses conclusions et de ses recommandations, sont communiqués à toutes les parties en cause. Elle doit en outre présenter un rapport annuel au gouverneur en conseil, et peut déposer, à sa discrétion, certains rapports spéciaux. Aucun délai n'a été fixé quant à l'exécution des différents aspects de son mandat.

Durant l'exercice 1996-1997, une évaluation du travail effectué par la Commission sur les revendications particulières des Indiens a permis de conclure que celle-ci s'acquittait bien de ses responsabilités dans les limites des pouvoirs qui lui sont reconnus. Cela dit, constatant qu'il y a consensus quant à la nécessité d'une réforme de la politique des revendications particulières et de ses applications, la firme responsable de cette évaluation a recommandé que le gouvernement et l'Assemblée des Premières Nations (APN) travaillent ensemble à mettre sur pied une commission de règlement des revendications indiennes qui serait indépendante et dotée de pouvoirs quasi judiciaires. Un processus conjoint a été amorcé en 1996-1997 en vue de donner à la Commission un nouveau mandat applicable dès 1999-2000.

L'année financière 1999-2000 constituera une période de transition pour la Commission, qui veillera alors à fournir aide et conseils à l'APN ou au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'expérience, l'expertise et la mémoire institutionnelle de la Commission peuvent faciliter une transition en douceur. Celle-ci continuera d'enquêter sur les revendications particulières présentées. On s'emploiera à offrir et à fournir des services de médiation et à collaborer dans des projets pilotes connexes. La Commission répondra aux questions concernant les répercussions administratives des problèmes propres à la transition, et favorisera la sensibilisation du grand public aux revendications territoriales et à la politique en vigueur.

Sur le site Internet de la Commission (www.indianclaims.ca), on peut trouver les rapports annuels, les bulletins et les actes, ainsi que certains fichiers d'information. Les personnes intéressées peuvent télécharger certains dossiers.

3. Plans de dépenses

En attendant qu'ait été établi le nouveau mandat de la Commission, le budget de celle-ci variera d'une année à l'autre.

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Secteur d'activité :				
Commissions d'enquête et groupes de travail	4 902	4 889	-	-

* Meilleure prévision possible du Total des dépenses envisagées d'ici la fin de l'exercice

F. Secteur d'activité 5 : Services ministériels

1. Objectif

Offrir des services rentables — finances, administration, gestion de l'information, personnel — à l'appui des opérations et des systèmes du Ministère.

2. Priorités

Ce secteur d'activité du Programme du Conseil privé s'occupe de fournir des services communs et spécialisés. Les services communs — finances, administration, gestion de l'information, informatique, services techniques, gestion des ressources humaines, coordination des réponses aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* — sont offerts au Cabinet du Premier ministre, au président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, aux cabinets des ministres rattachés au Programme, ainsi qu'au Bureau du Conseil privé.

Les services spécialisés incluent le standard du premier ministre, la section responsable de la correspondance à caractère non politique et du courrier non personnel adressé au premier ministre et aux autres ministres du Programme, ainsi que la section du soutien des tournées. Ce secteur d'activité fournit également certains services administratifs aux commissions d'enquête et aux groupes de travail.

Au cours des trois prochaines années, la priorité du secteur restera de fournir des services efficaces et spécialisés au premier ministre, aux ministres visés par le Programme ainsi que le Bureau du Conseil privé. À noter tout particulièrement :

- poursuivre les activités requises pour que toutes les applications cruciales de la mission, l'infrastructure et les systèmes intégrés soient aptes à fonctionner à l'avènement de l'an 2000. Cela comprend la préparation de plans pour parer à toute éventualité pouvant avoir des répercussions néfastes sur l'organisation;
- mettre en oeuvre un nouveau système intégré de gestion des finances et du matériel à compter du 1^{er} avril 1999, et poursuivre l'examen des processus opérationnels connexes;
- mettre en oeuvre de nouveaux processus et de nouvelles structures conformes à la stratégie gouvernementale en matière d'information financière; le Bureau du Conseil privé doit être conforme à la stratégie d'ici le 1^{er} avril 2001;
- mettre en oeuvre la Norme générale de classification;
- exécuter la réforme de la dotation et respecter les prescriptions de la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*;

- aborder les recommandations contenues dans le rapport du comité indépendant d'étude sur la modernisation du contrôle financier dans l'administration fédérale;
- mettre en place un système économique de gestion de la correspondance ministérielle et de la haute direction;
- mettre en oeuvre un nouveau système de gestion des dossiers et des processus connexes de gestion d'information à l'appui de la vision du gouvernement en matière d'environnement électronique;
- poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action *La Relève* pour le Bureau du Conseil privé.

3. Plans de dépenses

Le niveau de financement pour ce secteur d'activité restera à peu près le même pour les exercices financiers 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002.

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Secteur d'activité :				
Services ministériels	27 495	24 426	24 504	24 604

* Meilleure prévision possible du Total des dépenses envisagées d'ici la fin de l'exercice

IV RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 1 : Sommaire des autorisations — Résumé du Ministère, Partie II du Budget des dépenses

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal des dépenses 1999-2000	Budget principal des dépenses 1998-1999
Conseil privé			
Ministère			
1	Dépenses du Programme	73 154	65 162
(L)	Premier ministre - Traitement et allocation pour automobile	73	72
(L)	Président du Conseil privé - Traitement et allocation pour automobile	50	49
(L)	Leader du gouvernement au Sénat - Traitement et allocation pour automobile	50	49
(L)	Ministres sans portefeuille ou ministres d'État - Allocation pour automobile	22	22
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 254	8 064
Total du Ministère		81 603	73 418

Tableau 2.1 : Structure organisationnelle

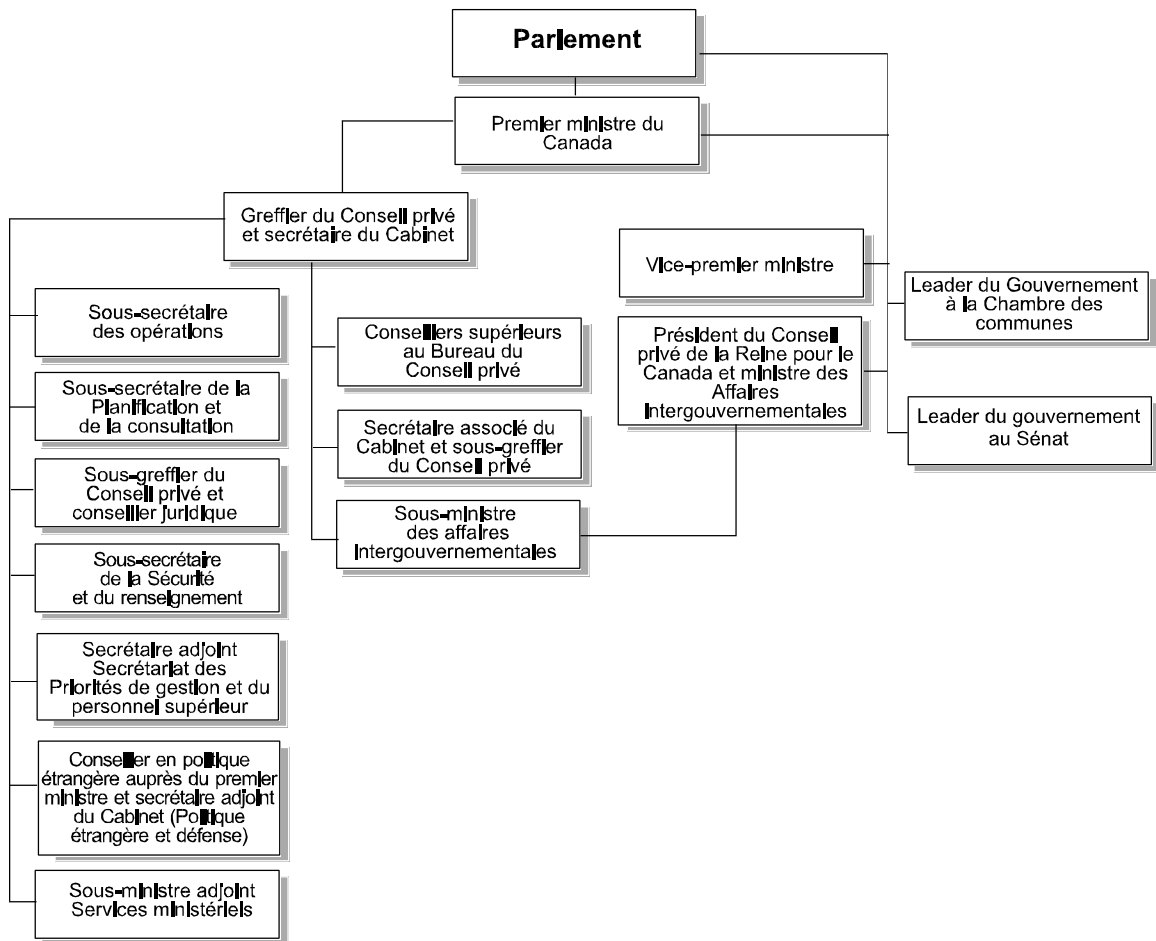


Tableau 2.2 : Équivalents temps plein (ETP) par programme et par secteur d'activité

(ETP)	Prévisions 1998-1999	Total prévu 1999-2000	Total prévu 2000-2001	Total prévu 2001-2002
Programme du Conseil privé				
Cabinet du Premier ministre	85	85	85	85
Cabinets de ministres	82	82	82	82
Bureau du Conseil privé	364	372	317	317
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	-	-	-
Services ministériels	200	200	200	200
Total	731	739	684	684

Tableau 3 : Sommaire des articles courants de dépense pour le Ministère

(en milliers de dollars)				
	Bureau du Conseil privé			
	Prévisions de dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<i>Personnel</i>				
Traitements et salaires	42 379	41 467	37 899	37 774
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 064	8 254	7 540	7 515
	50 443	49 721	45 439	45 289
<i>Biens et services</i>				
Transports et communications	4 857	4 734	4 507	4 507
Information	3 095	3 094	2 951	2 951
Services professionnels et spéciaux	9 386	9 657	9 408	9 508
Location	916	782	749	749
Achat de services de réparation et d'entretien	970	976	929	929
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 269	1 768	1 683	1 683
Construction et (ou) acquisition de machines et de matériel	3 123	1 840	1 840	1 840
Autres subventions et paiements	33	-	-	-
<i>Commissions d'enquête</i>	4 902	4 889	-	-
	29 551	27 740	22 067	22 167
Total des dépenses de fonctionnement	79 994	77 461	67 506	67 456
<i>Paiements de transfert</i>				
Subventions	48	48	48	48
Contributions	4 394	4 094	4 094	3 094
	4 442	4 142	4 142	3 142
Total	84 436	81 603	71 648	70 598

* Meilleure prévision possible du Total des dépenses envisagées d'ici la fin de l'exercice

Tableau 4 : Ressources du Programme par secteur d'activité pour l'exercice budgétaire

(en milliers de dollars)				
Secteur d'activité	ETP	Dépenses budgétaires		Dépenses prévues
		Dépenses de fonctionnement	Paiements de transfert	
Cabinet du Premier ministre	85	6 204	-	6 204
Cabinets de ministres	82	7 707	-	7 707
Bureau du Conseil privé	372	34 235	4 142	38 377
Commissions d'enquête et groupes de travail	-	4 889	-	4 889
Services ministériels	200	24 426	-	24 426
Total	739	77 461	4 142	81 603

Tableau 5 : Paiements de transfert par programme et par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Subventions par secteur d'activité				
<i>Bureau du Conseil privé</i>				
Institut des relations intergouvernementales, Université Queen	48	48	48	48
Total des subventions	48	48	48	48
Contributions par secteur d'activité				
<i>Bureau du Conseil privé</i>				
Forum international des fédérations Négociations sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones	500	500	500	500
Consultations avec les Métis et les Autochtones hors-réserve	1 894	1 894	1 894	1 894
Rassembler nos forces : le plan d'action pour les questions autochtones	1 300	1 000	1 000	-
Total des contributions	4 394	4 094	4 094	3 094
Total des subventions et contributions	4 442	4 142	4 142	3 142

* Meilleure prévision possible du Total des dépenses envisagées d'ici la fin de l'exercice

Tableau 6 : Coût net du Programme pour 1999-2000

Le budget du Programme inclut les dépenses imputables sur les ressources qui ont été approuvées. Le tableau 6 indique les autres postes de dépenses qu'il convient de prendre en compte pour arriver au coût total prévu pour le Programme.

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Programme du Conseil privé	84 436	81 603	71 648	70 598
<i>Plus :</i> <i>Services reçus sans frais d'autres ministères</i>	9 496	9 534	8 905	8 897
Coût net du Ministère	93 932	91 137	80 553	79 495

* Meilleure prévision possible du Total des dépenses envisagées d'ici la fin de l'exercice